

# PROXEL<sup>®</sup> GXL

SOLUTION MICROBIOSTATIQUE  
PRODUIT INDUSTRIEL  
AGENT DE PRÉSERVATION DES MATÉRIAUX

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

**GARANTIE:**

1, 2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE.....19,3%

## DANGER



**CORROSIF  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**



**POISON**

NO. D'HOMOLOGATION: 14683 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 18,92 ou 208 ou 440 Litres

Arch Chemicals, Inc.  
1200 Bluegrass Lakes Parkway  
Alpharetta, GA H0004  
Tel. No. 1-800-654-6911

**PROXEL est une marque déposée de Arch UK Biocides, Ltd.**

Code du Produit: 84302 Fabriqué au :

CE PRODUIT EST RÉSERVÉ À UN USAGE INDUSTRIEL COMME AGENT DE PRÉSERVATION POUR LE LATEX, LES ÉMULSIONS DE CASÈINE ET DE COLOPHANE, LES PEINTURES ÉMULSION, LES PRODUITS DE NETTOYAGE À BASE D'EAU ET LES FLUIDES POUR LE TRAVAIL DES MÉTAUX.

**PRÉCAUTIONS:** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. CORROSIF. Peut être fatal si inhalé. Sensibilisant potentiel de peau. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Ce produit est corrosif et peut occasionner de graves lésions aux yeux et à la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les brumes de pulvérisation. Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes étanches ou un écran facial et des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit. Éviter tout contact avec les aliments. Ne pas réutiliser le contenant; le détruire lorsqu'il est vide

**MODE D'EMPLOI:** Il est recommandé que la compatibilité soit vérifiée pour les formulations individuelles. Les sites d'applications typiques et les concentrations suggérées sont :

PRODUIT AQUEUX AYANT BESOIN D'UNE PROTECTION	QUANTITÉ SUGGÉRÉE DE 'PROXEL GXL SELON LE POIDS TOTAL DU PRODUIT
ÉMULSIONS À BASE DE LATEX	0,03 – 0,075%
PEINTURES À BASE D'EAU	0,03 – 0,25%
FLUIDES POUR LE TRAVAIL DES MÉTAUX	0,015 – 0,25%
BOUES AQUEUSES MINÉRALES	0,04 – 0,25%
PRODUITS DE NETTOYAGE À BASE D'EAU	0,03 – 0,25%

**PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Des dommages aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'usage d'un lavage gastrique. Des mesures préventives peuvent être nécessaires contre un choc circulatoire, une dépression respiratoire et des convulsions. Traiter selon les symptômes.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**ÉLIMINATION :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.